

222C1392
FR0000077562-OP010-AS07

7 juin 2022

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

HOLLE INDUSTRIES

(Euronext Growth Paris)

Complément à D&I 222C0999 du 4 mai 2022

1. Le 7 juin 2022, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société HOLLÉ INDUSTRIES, en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 4 mai 2022, par le Crédit Lyonnais agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Hiolle Développement¹, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Sorgem en date du 3 juin 2022, représenté par M. Thomas Hachette, mandaté, le 4 mai 2022, par le conseil de surveillance de la société HOLLÉ INDUSTRIES (sur proposition d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants), en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée y compris en cas de retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil de surveillance de la société HOLLÉ INDUSTRIES en date du 7 juin 2022, en application des dispositions de 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

¹ Contrôlée par les membres de la famille Hiolle (à savoir notamment : Véronique Hiolle, indivision Jean-Michel Hiolle et Marie-Claude Bouchez-Hiolle, Olivier Hiolle, Jean-Michel Hiolle, Julien Gapsky, Morgane Hiolle, Louka Hiolle, Melody Hiolle).